



Règlement particulier Journée Loisir en période covid.

- L'inscription de chaque pilote, du véhicule et de ses 4 accompagnateurs maximum se fera obligatoirement via le site www.Helloasso.com avant le vendredi à 16 h. Aucune autre personne ne sera acceptée sur le site par rapport au nombre de personne total pendant la période Covid 19.
- Le parc pilote n'ouvrira que le samedi à partir de 9 h, le contrôle d'identité et d'inscription de chacun se fera avant l'installation sur le parc. Un bracelet par personne sera distribué en contrepartie de la fiche d'inscription.
- Toute falsification de documents ou tentative de fraude engendrera l'interdiction d'accès au site.
- Les pilotes pass piste attendrons vendredi soir 18 h pour voir les places restantes disponibles.

PROTOCOL de mesure sanitaire COVID 19 sur le circuit Auto cross à STEINBOURG, mis en place par Terre 67

1. L'Entrée et validation d'accès au site Auto-cross se fera à la buvette Verte en bas du circuit. (Pas d'accès maison bleu, WC et Park A réservé aux Moto cross)
2. Le masque sera obligatoire lors de l'inscription par les pilotes à l'arrivée sur site.
3. 1 emplacement réglementaire (8m par 10m matérialisé par traçage au sol) par voiture de course et pour 5 personnes (pilote + 4 accompagnateurs)
4. Les emplacements seront disponibles en parc B et C. (Voir plan du site spécial règles COVID)
5. Les WC et point d'eau (sans douche) seront au niveau de la zone de lavage.
6. Pas de regroupement de plus de 6 personnes avec distanciation de 1 m requise.
7. Respecter les règles et différents affichages sur le site.
8. La fiche d'engagement pilote et de ses 4 accompagnateurs est à remettre obligatoirement à l'entrée sous peine de se voir refuser l'accès au site.

En validant mon inscription , je respecte les consignes et décharge le club Terre 67 de toutes responsabilités.



Règlement technique Loisir 2021

Un contrôle technique sera réalisé avant le premier départ de chaque voiture sur la prégrille, le macaron validant l'accès à la piste sera apposé par le contrôleur.

Les points de contrôle sont :

- **Arceau 4 points minimum**
- **Sièges baquets (2 places maximum)**
- **Poignée de maintien 2eme pilote**
- **Harnais de sécurité**
- **Lumière anti-crash + 2 lumières de freins**
- **Filets ou vitres latérales filmées ou plexi**
- **Equipement pilote et passager : casque, gants, combinaison niveau 2**
- **Bruit limité à 100 +/- 5 dB à mi régime**

Autres règles :

- **Pilote âgé au minimum de 12 ans**
- **Accompagnateur taille minimum 1.20m**
- **1 Extincteur 6 kg ABC par emplacement pilote**
- **Bâche de rétention sous le véhicule**

Tous véhicules et pilotes ne respectant pas ces règles se verront refuser l'accès à la piste.

En validant mon inscription , je respecte les consignes et décharge le club Terre 67 de toutes responsabilités.